



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle du conseil au Centre de services de Masson-Angers, 57, chemin Montréal Est, Masson-Angers, Québec, le mardi 20 août 2002 à 16 h 00 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins, formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et madame Marie-Claude Martel, conseillère spéciale, Service du greffe.

CE-2002-1045*

VERSEMENT - SUBVENTION DE 238 000 \$ AU CLUB SKINOUK POUR LE RELAIS PLEIN AIR ET SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville loue de la Commission de la Capitale Nationale le terrain du complexe sportif Mont-Bleu;

CONSIDÉRANT QUE le Club Skinouk désire construire sur une partie de ce terrain un bâtiment et d'autres aménagements afin d'y exploiter le « Relais plein air »;

CONSIDÉRANT QUE le Club a obtenu le financement pour la construction du bâtiment et est disposé à débiter les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le financement obtenu ne prévoit pas les coûts d'aménagement extérieur estimé à 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull a prévu une somme de 90 000 \$ afin de contribuer au financement partiel de ces aménagements;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de fixer les termes et conditions qui régissent la construction et l'exploitation du « Relais plein air » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

- D'autoriser, une fois l'approbation de la Commission de la capitale nationale obtenue, la construction du « Relais plein air » sur une partie du terrain du complexe sportif Mont-Bleu.
- D'augmenter la contribution financière de la Ville d'un maximum de 160 000 \$ à titre de subvention au Club Skinouk pour la réalisation des aménagements extérieurs prévus.
- D'accorder une subvention maximale de 238 000 \$ au Club Skinouk pour la réalisation des aménagements extérieurs du « Relais plein air ».
- D'autoriser le trésorier à approprier une somme de 80 000 \$ à même le surplus libre de l'ex-Ville de Hull et un montant de 80 000 \$ à même le budget d'opérations 2002 et d'effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.
- D'autoriser le trésorier à verser la subvention maximale de 238 000 \$ au Club Skinouk selon les modalités prévues au protocole d'entente.
- De mandater le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer le protocole d'entente à intervenir avec le Club Skinouk pour la construction et l'exploitation du « Relais plein air ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71113-972	238 000 \$	Activités sportives // Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71113-972	0,00 \$	160 000,00 \$	Activités sportives // Subventions
03-13100	80 000,00 \$	0,00 \$	Surplus non affectés // Subventions
99900-999	80 000,00 \$	0,00 \$	Imprévus // Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2002-1046* AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SUBVENTION CG12700043 D'EMPLOI-QUÉBEC POUR LES OPÉRATIONS 2002-2003 DU PROGRAMME L'ESSENCE DES AFFAIRES À GATINEAU - SECTEUR BUCKINGHAM

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer l'entente de subvention portant le numéro CG12700043.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1047* AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SUBVENTION CG7500033 D'EMPLOI-QUÉBEC POUR LES OPÉRATIONS 2002-2003 DU PROGRAMME L'ESSENCE DES AFFAIRES À GATINEAU - SECTEUR GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer l'entente de subvention portant le numéro CG7500033.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1048* VENTE DE TERRAIN - LOT NO 8A-334, RANG 4, CANTON DE BUCKINGHAM - RUE NADON - CONSTRUCTION J.P.B. BOUWMAN & FILS INC.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de vendre à Construction J.P.B. Bouwman & Fils inc., le lot numéro 8A-334, du rang 4, du cadastre officiel du canton de Buckingham, pour la somme de 14 000 \$ aux conditions de l'offre d'achat standard de la Ville.

Il est entendu que, sans restreindre la généralité des clauses et conditions mentionnées à l'offre, les conditions particulières suivantes s'appliquent :

- L'acheteur pourra se retirer si le financement n'est pas autorisé sur ce terrain;
- La Ville accepte d'assumer le paiement des sommes dues en vertu du règlement numéro 1993-026, de l'ex-Ville de Buckingham pour les services municipaux et la fondation de rue;
- L'acheteur est avisé et accepte que la construction sur ce terrain doit respecter le code national du bâtiment version 1995, entre autres la section 9.13 et les annexes concernant la protection contre l'infiltration des gaz souterrains.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le contrat de vente en résultant.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire adjoint
Comité exécutif